



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

NOTE : ORGANISATION A HUIS-CLOS DES MATCHS – COUPE DE France – « VOIE AMATEUR »

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

A la suite des consignes diffusées sur le huis-clos imposé par la crise sanitaire, nous souhaitons apporter des précisions sur l'organisation de ces matchs. Le Gouvernement émettant régulièrement de nouvelles annonces, les consignes pourraient être amenées à évoluer en fonction.

Si certains points ci-dessous méritent précisions, nous ne souhaitons pas autoriser, valider ou examiner toutes les situations particulières qui vont se présenter dans les semaines à venir dans les détails de vos organisations de matchs. Nous entrerions dans une dynamique de validation tout azimut dans laquelle nous ne souhaitons pas aller. Nous sommes engagés dans une responsabilité commune pour le bon déroulement des rencontres. La mesure et le bon sens doivent guider nos choix pour garantir les gestes barrières et la limitation des risques de contamination.

Les autorités gouvernementales ont validé la poursuite de la Coupe de France, nous devons donner le gage du sérieux avec lequel nous respectons les consignes de déroulement des rencontres sans spectateur.

Rappel du cadre réglementaire du match à huis-clos :

Lors d'un match à huis-clos seront uniquement admises dans la zone vestiaires, tunnel et bord terrains, les personnes suivantes, obligatoirement licenciées :

-
- Les officiels désignés par les instances de football,
- Les joueurs des équipes en présence, qui sont inscrits sur la feuille du match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche.
- Le médecin du club recevant,

Seront admis au bord du terrain :

- Les ramasseurs de balle du club recevant.
- 4 secouristes maximum missionnés par le club recevant,
- 10 photographes, y compris les media managers des deux si présents,
- Les équipes du diffuseur TV de la rencontre, (le cas échéant),
- Le technicien en installation d'éclairage pour nocturne (le cas échéant),
- Le représentant du propriétaire du stade en capacité d'intervenir sur l'utilisation de l'enceinte,

Seront également admis mais sans accès aux zones : vestiaires, tunnel et bord terrain :

- 7 dirigeants maximum de chacun des 2 clubs,
- Les journalistes porteurs de la carte officielle selon la capacité de la tribune de presse revue avec dispositions COVID
- 6 personnes invités protocolaire maximum (autorités locales, FFF).
- 7 membres maximum du staff technique des deux clubs, en sus de ceux inscrits sur la feuille du match,
- 7 autres licenciés maximum du club recevant ayant une fonction opérationnelle relative à l'organisation du match joué à huis-clos,
- 15 stadiers maximum missionnés par le club recevant pour assurer la sécurité du match et le respect du huis-clos,

Les indications numériques ci-dessus constituent un maximum. Vous pouvez mobiliser moins de personnes selon votre organisation dans le respect des obligations et de la réglementation de l'épreuve.

Il appartient à chaque club de transmettre au délégué du match (avec copie à faire suivre à votre ligue régionale pour le 6^è tour puis à partir du 7^è tour à competitions-seniors@fff.fr) à son arrivée au match sa liste des personnes présentes au stade jour de match.

Le délégué veillera au respect des dispositions ci-dessus et pourra noter chaque manquement dans son rapport le cas échéant pour transmission à la Commission de Discipline compétente.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

Présence des joueurs non retenus pour le match :

Nous sommes conscients que la présence du groupe dans sa totalité lors d'un match est importante pour la cohésion de l'équipe. De plus, le contexte difficile favorise le caractère soudé de vos effectifs et explique une volonté d'assister aux matchs. Toutefois, si nous comprenons parfaitement que des joueurs ayant fait la mise au vert soient admis dans l'enceinte lorsqu'ils n'ont pas été retenus, valider la présence de tous les joueurs du groupe élargi assurerait, dans certains cas, la présence à la rencontre d'un très grand nombre de joueurs en tribune. Nous vous invitons donc à la plus grande mesure sur cette question des joueurs non retenus que vous inviteriez à assister à la rencontre, la rencontre doit rester une rencontre « sans spectateur ».

Ramasseurs de ballons :

Il ne nous semble pas opportun de maintenir une convocation de mineurs pour assurer ce service au déroulement du jeu. Dans cette optique, nous vous demandons d'étudier la possibilité de solliciter deux ou trois adultes de votre club afin qu'ils puissent opérer un placement de ballons en plus grand nombre d'accoutumé le long de l'aire de jeu sur des plots ou au sol. Cette organisation devrait éviter de monopoliser des joueurs ou joueuses mineurs de votre club. Il s'agit d'une recommandation dont nous vous laissons libres de déterminer les modalités.

Rappel pour le protocole d'avant match et la présence du speaker :

Compte tenu des notions de respect et de solidarité qui entourent la Coupe de France, il importe que le protocole d'avant match soit maintenu. Toutefois, le croisement des acteurs pour la poignée de mains ainsi que la photo des acteurs mélangés sont temporairement supprimés du protocole qui se limitera donc à la présentation en alignement des joueurs et arbitres.

Quant au speaker, vous avez sans doute observé que tous les grands championnats de sport professionnels ont maintenu même à huis clos, l'intervention du speaker. Nous vous laissons entière liberté pour décider ou non de son activation durant vos rencontres.

Festivités d'après match :

La Coupe de France génère des émotions qui, lors d'une qualification sont traditionnellement fêtées avec les proches des acteurs, dirigeants du club et le public. Ayant pour objectif de poursuivre chaque semaine un tour de Coupe de France, l'effectif de l'équipe qualifiée devra se protéger de tout bain de foule afin de ne pas compromettre sa participation à la rencontre du week-end suivant. Ainsi nous recommandons une limitation stricte des personnes qui participeront dans le vestiaire à la célébration de la victoire. En réduisant les risques par le respect des gestes barrières, cette discipline sera le gage d'une participation effective de votre équipe au tour suivant.

Nous souhaitons vous remercier par avance pour tous les efforts que vous allez déployer pour assurer dans cette période de crise, le bon déroulement des rencontres et notamment l'accueil de vos adversaires, des officiels et des équipes de télévision et de la presse qui couvrent la Coupe.

Espérant que cette note vous permettra d'organiser au mieux vos rencontres,

Cordialement,

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62